



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Le 24 janvier 2020 les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Ciney, parc de la Mairie à Semur-en Auxois, sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2019.

L'Assemblée est présidée par Grégoire Arranz Président de l'Association, assisté de Hervé Toggwiler Vice-Président, de Gilles Beloeil Secrétaire Général et de Marianne Nys-Debrot Trésorier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres, ladite feuille de présence permet de constater, selon les statuts en vigueur, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution de bienvenue du président
- Rapport moral du président - Vote sur le rapport moral
- Rapport et compte-rendu financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs des comptes – décharge au trésorier
- Bilan sportif
- Programmes d'activités – Rapport sur les différentes commissions
- Validation du Taux de cotisation saison 2020 - 2021
- Présentation du budget prévisionnel
- Date de la prochaine Assemblée Générale
- Questions diverses

Allocution de bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h35. En ce début d'année il souhaite à chacun au nom du Club, la réussite de tous les projets et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée. Il salue tout particulièrement la présence de :

Monsieur Christophe PAIN, Président de L'Office Municipal des Sports.

Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport, à la jeunesse et aux associations.

À noter les remerciements exprimés à Madame Catherine SADON, Maire de Semur-en-Auxois, pour sa présence, en fin de séance, particulièrement appréciée.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Monsieur Christian LAFORET, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche Comté.

Monsieur Arnaud GRILLOT, Président du Comité Régional Handisport de Bourgogne Franche Comté.

Monsieur Gilles COLLIN, Président du Comité Départemental de Côte d'Or.

Monsieur Alain GAUDOT, Président du Comité Départemental Handisport de Côte d'Or.

Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

Un hommage à Yoann COQUINOT, ami et président du club « Les Archers Gaulois » de Venarey-les-Laumes, décédé à l'âge de 39 ans est rendu par la levée de l'assemblée et le respect d'une minute de silence en sa mémoire.

Au nom du club, le président tient à remercier par des applaudissements chaleureux Philippe GUILLIER qui a dû mettre fin, pour raison de santé, à son engagement de trésorier du club pendant plus de 10 ans. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Un grand merci également à Marianne NYS-DEBROT qui s'est portée volontaire pour remplacer Philippe en urgence.

1. Rapport Moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en annexe 1), puis la discussion est ouverte.

Vote du Rapport Moral

Personne ne demandant la parole, le rapport moral est soumis au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité sous les applaudissements.

2. Rapport et Compte Rendu Financier

Marianne Nys-Debrot, trésorier, présente le compte de résultat de l'Association (en annexe 2). Elle informe l'Association d'un déficit net de 727,39€ dû principalement aux achats de matériels et équipements et à la ciblerie, mais que le bilan de l'Association reste néanmoins positif. Il est à noter que cette année, le versement exceptionnel d'aides et le renouvellement de partenariats (engagement de 2 ans) ainsi que les animations menées, particulièrement denses cet été, ont permis d'augmenter significativement, par rapport à l'année précédente, le montant d'engagement de dépenses.

3. Rapport des vérificateurs des comptes

Présentation du rapport de vérification (en annexe 3) signé par deux vérificateurs qui certifient la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'Assemblée.

Décharge au trésorier

Après avoir remercié les deux vérificateurs, est soumise au vote à main levée la résolution suivante : l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier et celui des vérificateurs, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

4. Bilan Sportif

Le bilan sportif est présenté par notre Président (en annexe 4)

Il est à noter particulièrement :

- l'organisation de 2 compétitions à domicile :

- * Un tir en salle les 20 et 21 octobre 2018, support du championnat départemental. 62 archers ont participé.
- * Un tir TAE international et national le 19 mai 2019 support du championnat départemental valide et handisport. 99 archers ont participé.

- que sur la saison 2018/2019, les engagements d'archers en compétition Salle, TAE et Beursault sont en augmentation ce qui valorise l'image du Club et de la ville de Semur-en-Auxois au plan régional et national.

- * 11 titres départementaux et 12 podiums.
- * 2 titres régionaux et 2 podiums.
- * 2 participations sur un critérium national et 2 podiums par équipe.
- * 5 participations sur une coupe ou un championnat national.

Et en handisport

- * 2 titres départementaux
- * 2 titres régionaux
- * 5 participations avec 3 podiums nationaux dont 1 titre

- la formation d'arbitres en cours.

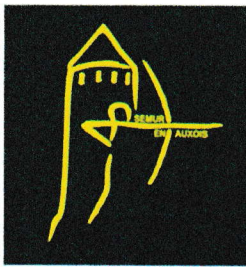
- la nécessité de trouver dans un avenir proche des entraîneurs.

5. Activités et commissions

Gilles Beloeil, secrétaire, fait un point sur les activités réalisées par les différentes commissions lors l'année 2019 (documents en annexe 5) et insiste plus particulièrement sur :

- * Commission « labellisation et Trophées » - sur les modifications d'attribution.
- * Commission « Promotion/Partenaires » - sur le développement et le renforcement nécessaire de cette commission dans un contexte de plus en plus tendu sur les subventions financières reçues.
- * Commission « Sportive » - sur le besoin de trouver un responsable et des membres pour animer cette commission.

Rappel : Tout un chacun peut prendre la responsabilité ou participer à une commission. Il n'y a pas besoin d'être membre du conseil d'administration, mais juste avoir envie de participer à la vie du club.



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

6. Proposition de modification du taux de cotisation pour la saison 2020/2021.

La proposition du Conseil d'Administration consiste à uniformiser, pour les différentes catégories, la part cotisation club. Les tableaux comparatifs sont présentés (en annexe 6). Le comparatif réalisé par le CA avec d'autres club BFC permet de confirmer que nos cotisations sont dans la moyenne basse.

Après avoir offert la parole aux membres présents et représentés, la modification du taux de cotisation est soumise au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

7. Budget prévisionnel

Marianne NYS présente le budget prévisionnel (en annexe 7) et ouvre la discussion en précisant que ce budget a été réalisé en tenant compte des contraintes prévisibles, (moins de subvention/participation exceptionnelle, activités estivales réduites...) et qu'il est de niveau comparable à celui des années antérieures.

Le budget n'appelant plus de question particulière, est soumis au vote à main levée.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

8. Prochaines Assemblées Générales

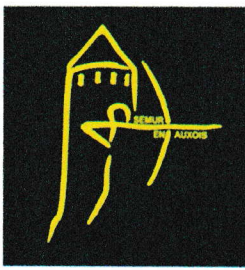
Du fait des Jeux Olympiques en 2020, les Fédérations demandent à l'ensemble des Clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux un « Arrêt sur image » de l'activité à la fin de saison 2019/2020 et de valider celui-ci par une Assemblée Générale.

Pour répondre à cette demande, nous organiserons en septembre 2020 (date précisée ultérieurement) une AGO qui sera également élective d'un nouveau Conseil d'Administration conformément aux statuts. Jusqu'à 12 postes seront à pourvoir, un minimum de trois postes est requis. Certains membres de l'actuel CA ont déjà précisé qu'ils ne se représenteraient pas. **Votre Club préféré ne vit que par l'engagement d'archers bénévoles**, alors si vous hésitez, parlez-en avec les membres du CA actuel qui répondront à toutes vos interrogations.

Une nouvelle Assemblée début janvier 2021 sera obligatoire pour, à minima, valider l'arrêté comptable 2020 et le budget prévisionnel 2021.

9. La parole est donnée à nos invités

- Madame Catherine Sadon – « J'aime votre club pour les échanges toujours intéressants avec ses archers comme avec ses dirigeants, pour l'image de Semur portée au niveau régional et national lors des compétitions.



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

La commune a réalisé nombre de travaux pour sécuriser et faciliter l'exercice de votre sport, en échange vous participez à la vie de celle-ci lors des manifestations locales, j'apprécie cette relation.

Concernant les travaux du Hall, Patrick Creusot vous en parlera plus en détail, sachez que cela avance à un rythme qui n'est pas entièrement satisfaisant, mais nous avons espoir de pouvoir lancer les travaux en Juin. Il y a encore 2/3 incertitudes ; les demandes de subventions en cours, le désamiantage du toit (en charge de la commune), l'interrogation sur le chauffage et la structure ne pouvant soi-disant pas supporter, en l'état, la mise en place de cellules photovoltaïques de façon à économiser l'énergie !

Soyez assurés, la municipalité reste à votre écoute. »

- Monsieur Patrick Creusot – « Tout d'abord félicitations aux archers pour leurs participations aux compétitions et leurs résultats.

À la vue de la répartition géographique de localisations des archers, il est nécessaire de faire entendre à nos partenaires (CCTA...) que la mise à disposition d'installations sportives a un coût ; Madame le Maire vous a fait part des difficultés sur ce dossier. Une réflexion est d'ailleurs engagée avec l'OMS pour la création d'une instance qui serait intercommunale.

Inutile de vous cacher que le projet du foirail et des travaux d'aménagement de la salle sports en handisports est complexe, et le dossier le plus compliqué que je connaisse : cinq dossiers de demandes de subventions (SISECO, Département, Région, 2 à l'État), aléas du départ en retraite de l'architecte, complexité technique du fait des matériaux existants... Il est à noter l'engagement sur ce dossier du DGS et de la Compta de la Ville, particulièrement sur les dossiers d'Appel d'Offres. Courant février sera lancé la consultation des Entreprises qui durera un mois et en parallèle, sera déposée la demande de permis de construire pour un début des travaux espéré en Juin 2020.

Le montant prévisionnel des travaux avant retour des appels d'offres est de 340 K€ HT et cela représente le montant total des investissements possibles consentis sur un an voire plus pour les infrastructures de l'OMS. Madame le Maire confirme les propos de Patrick Creusot concernant l'obligation pour la commune d'obtenir 80% minimum de subventions pour réaliser ce projet ; que les urnes décideront au mois de mars du renouvellement ou non de l'équipe municipale, mais que le dossier à ce moment-là sera complètement préparé et finalisé.

La décision de lancement des travaux ne pourra être prise que lors d'une réunion du conseil municipal, dans le meilleur des cas fin avril, début mai. »

- Monsieur Christophe Pain – « Je confirme mon plaisir d'être venu ce soir et le sérieux de votre club est appréciable. Vous pouvez être fiers de vos résultats, la liste est longue et je vous souhaite qu'il en soit de même pour cette année. Vous pouvez être assurés du soutien de l'OMS. »



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS
Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

10. Questions diverses

- Entraîneurs – A la question posée, des précisions sont données par le président sur les minima nécessaires dans les catégories « arc classique » et « arc à poulies », la durée de la formation et le lieu qui peut être sur l'ensemble du territoire BFC selon les inscriptions, le montant de la formation, la disponibilité nécessaire.

Les Archers présents n'ayant plus de question complémentaire la séance est levée à 21h15.

Un pot de l'Amitié clôture cette réunion.


Le Président
Grégoire Arranz


Le Secrétaire
Gilles Beloeil


Le Trésorier
Marianne Nys-Debrot